

**BR****Office Burundais des Recettes***"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"***COMMISSARIAT GENERAL**

**NOTE DE SERVICE N° 540/92/CG/01/2543/P.M/2021 PORTANT SUR LE NOUVEAU
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCES AU GUICHET UNIQUE ELECTRONIQUE
POUR LE COMMERCE TRANSFRONTALIER**

L'Office Burundais des Recettes porte à la connaissance de tous les employés de l'OBR et à tous les opérateurs économiques que dans le cadre de la mise en place du Guichet Unique Electronique ainsi que dans la mise en application de la procédure de gestion des comptes utilisateurs, un formulaire de demande d'accès au Guichet Unique Electronique pour le commerce Transfrontalier a été instauré afin de permettre aux opérateurs économiques d'avoir accès au système d'information de l'OBR.

Ce formulaire, annexé à la présente sera géré comme suit, il sera :

- ❖ Accessible sur le site web de l'OBR, www.obr.gov.bi ;
- ❖ Rempli et signé par l'Entreprise demandeur ;
- ❖ Géré par la Direction des Programmes et Suivi du Commissariat des Douanes et Accises.

Fait à Bujumbura, le 21/6/2021

LE COMMISSAIRE GENERAL

Pacifique MUNYESHONGORE

[Signature]
21/6/2021

**BR****Office Burundais des Recettes***"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"*

**DEMANDE D'ACCES AU GUICHET UNIQUE ELECTRONIQUE
POUR LE COMMERCE TRANSFRONTALIER**

1) Identité de l'Entreprise

Code NIF de l'Entreprise :

Nom/Raison sociale :

Adresse Physique :

Domaine d'Activité : Produits Pharmaceutiques ☐ Produits Agricoles ☐Autres (à préciser) ☐

Coordonnées (Tél, email) :

2) Identité de l'Utilisateur du Système

Nom/Prénom :

CNI/Passeport :

Coordonnées (Tél, email) :

3) Engagement

L'Institution dont je suis responsable s'engage à :

- Ne pas faciliter l'accès non autorisé ou l'utilisation illégale du système informatisé de l'OBR ;
- Être responsable des fautes commises par les employés sous sa responsabilité ;
- Faire désactiver les comptes de ses employés en cas de changement de fonctions (Licenciement, démission ou absence prolongé au travail ...) dans un délai ne dépassant pas 24 heures ;
- A respecter les articles 1,2,3 et 4 de la charte du bon usage du système d'information de l'OBR.

N.B : Cette fiche doit être complétée et signée par le 1^{er} responsable de l'Institution demandeur ou de son représentant.

Date :

(Nom, prénom, titre, cachet et signature)



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

Avis du Chef d'Equipe Analyste d'Affaire	Décision du Chef de Service Programme
	Le..... Accès au système informatique de la Douane autorisé : Code d'accès au système :..... Mot de passe :.....

La Demande doit être accompagnée d'une copie de la CNI/Passeport de l'Utilisateur.